

**2013/5356 - Programme d'Intérêt Général (PIG) «Loyers maîtrisés » du Grand Lyon : participation financière de la Ville de Lyon à une nouvelle tranche d'opération (2013-2017)** (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 01/04/2013, p. 0783)

Rapporteur : Mme BRICHET Geneviève

**Mme BRICHET Geneviève**, rapporteur : Voilà une délibération qui représente un autre maillon de la chaîne du logement dont vous parliez tout à l'heure Monsieur le Maire, de la chaîne du « logement pour tous », on pourrait appeler cela ainsi.

Ces aides à la rénovation et au conventionnement de logements privés en plus de l'ANAH et des aides du Grand Lyon, ont pour but de favoriser le développement d'une offre de logements à des prix attractifs, diversifiée et diffuse.

La Ville de Lyon va abonder à hauteur de 600.000 euros pour 200 logements, donc je pense que cela vient en complément de ce que vous disiez Monsieur le Maire en matière d'accession à des loyers pas trop chers et aussi que cela répond à la question de M. Broliquier qui voulait diversifier et trouver d'autres solutions pour ces loyers moins chers, cela existe. Avis favorable de la Commission.

**M. LE MAIRE** : Je signale que comme nous sommes dans une période un peu difficile pour le logement, chacun l'aura vu et lit les journaux pour regarder l'évolution du logement sur la France, dans la crise économique d'aujourd'hui, cela touche un peu la Ville de Lyon. Pour éviter qu'il y ait un effondrement d'un certain nombre de programmes privés, nous allons remettre en vigueur ce que nous avons lancé lors de la crise de 2008, où nous sommes en train de travailler avec les promoteurs privés de manière à pouvoir apporter des aides du Grand Lyon pour essayer de mettre en place des primes pour l'accession à la primo propriété.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)